

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sheila Santerre

<https://www.cadre21.org/membres/a23eaaac59c7a6649c472076>

Date d'obtention : 2021-03-15 18:05:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La grille est très aidante pour assurer un bon suivi et j'aime bien le travail de collaboration avec les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je risque d'éviter de faire un faux pas dans l'intervention et je vais me sentir mieux outiller pour accompagner les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer en tout temps de dire aux jeunes de ne jamais m'envoyer ou de me montrer des images de photos ou vidéos.